



ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS EN EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 198, rue de Vaugirard - bte 41 - 75 015 Paris 15e

Présidente : Anne Ackermans 06 25 47 26 81 : presidente@anpei.org ou anpei.presidente@gmail.com

Invitation à L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Tournai, le 04 novembre 2022.

Bonjour Chers Adhérents et Amis de l'Entre-Deux-Mers,

Nous organisons, cette année, la Réunion d'Automne de votre Délégation de l'Entre-Deux-Mers,

Le samedi 3 décembre 2022 à partir de 9h30

Au restaurant "Chez Sandrine"

1735, route de Toulouse

47270 Saint-Jean-de-Thurac.

Le planning de cette journée :

9h30 - 9h50 : Accueil des adhérents avec café, thé, mignardises.

10 h 00 - 12 h 20 : Réunion d'automne de la délégation suivant l'ordre du jour (ci-dessous).

12 h 30 : La réunion sera suivie d'un repas avec un menu proposé à 25 €, pour prolonger cette réunion et encourager les échanges et la convivialité autour de ce repas. (Réservation obligatoire, voir coupon réponse ci-dessous à renvoyer avant le 28/11/22).

A l'ordre du jour :

1. *Mot de bienvenue*
2. **Elections** : 1 poste de délégué(e) régional(e) et 1 poste de secrétaire sont à pourvoir, les actes de candidatures sont à faire parvenir à Christian Bonnier. En cas de plusieurs candidatures à un poste, nous procéderons à une élection pendant la réunion. Dans le cas où vous ne pourriez pas être présent à cette réunion, vous pouvez donner procuration à un adhérent ou à un membre du bureau de la région.

(Rappel des clauses et conditions de notre Règlement Intérieur :)

Le Délégué Régional, sera élu pour une durée de trois ans au scrutin uninominal à 1 ou 2 tours, et à la majorité absolue. Le vote à lieu à bulletin secret.

Un seul représentant d'une association ou de société adhérente, pourra participer aux Réunions Régionales, Ce représentant ne dispose que d'un droit de vote unique, selon le principe d'une voix par association, il ne peut bénéficier de pouvoirs, il ne peut être élu à un poste d'administrateur, de secrétaire ou de trésorier Régional.

Une commission des scrutins, constituée d'un Administrateur et de deux adhérents, sera chargée du contrôle de l'organisation et du déroulement des opérations de vote.

Le Délégué Régional est le représentant de l'association auprès des collectivités territoriales, services de l'état, organismes et usagers associés à la voie d'eau ou du tourisme fluvial.

Le Délégué Régional veille au respect de l'application des statuts et du Règlement Intérieur par chacun de ses membres.

Les candidats devront faire parvenir leur engagement qui sera porté à la connaissance des adhérents.

3. **Présentation des comptes-rendus des différentes réunions.**

4. **Vie de la région** : Nous sommes ouverts à vos suggestions.
5. **Mots des chargés de mission**
6. **Présentation et approbation des comptes de la région.**
7. **Questions des adhérents sur les éventuels problèmes rencontrés lors des navigations en 2022.** Pour ce point, nous comptons sur vous pour nous transmettre, par mail, vos remarques le plus rapidement possible afin que nous puissions les faire remonter auprès de VNF.
8. **Questions diverses.** N'hésitez pas à nous faire part de vos questions avant la réunion pour que nous puissions y répondre au mieux lors de la réunion.

Merci de retourner vos candidatures, procuration et coupon-réponse dûment complétés **par mail** à Anne ACKERMANS, à anpei.presidente@gmail.com

ou **par courrier** : Christian BONNIER - 5, l'Olivette - 11 800 Marseillette

au plus tard avant le 25 novembre 2022.

D'ici là n'hésitez pas à nous faire remonter, vos attentes, observations ou autres que vous souhaiteriez développer lors de cette réunion, elles seront bienvenues et prises en considérations.

Aussi, nous espérons vous retrouver nombreux à cette prochaine assemblée, afin qu'ensemble nous puissions échanger et développer les activités de la région.

Bien cordialement à toutes et à tous.

*Pour le bureau régional de l'ANPEI
Anne Ackermans et Christian Bonnier*

Réunion d'Automne de la Délégation de l'Entre-Deux-Mers, le samedi 3 décembre 2022.

POUVOIR

(Si vous ne pouvez pas répondre à cette convocation, et être présent à cette réunion, vous pouvez vous faire représenter)

Je soussigné (e) (nom, prénom)

Adhérent N°

Demeurant rue

CP : Ville :

Donne pouvoir à Mr ou Mme

Adhérent N°

Pour me représenter et voter en mon nom toute décision de la réunion du 3 décembre 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour, de prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous les documents et émettre tous votes et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

« Bon pour pouvoir » + Signature.

COUPON REPONSE

A retourner impérativement **AVANT LE 28 novembre 2022** :

- **par mail** à Anne ACKERMANS, à anpei.presidente@gmail.com ou à christianbonnier@gmail.com
- **ou par courrier** à Christian BONNIER - 5, l'Olivette - 11 800 Marseillette
-

Nom :

Adhérent n°

Participe à la réunion du 19/03/2022 : Oui* Non* - Nombre de participants :

Participe au repas du 19/03/2022 : Oui* Non* - Nombre de participants :

Choix du repas :

Il faut mettre une croix dans le tableau en face du menu que vous choisissez.

Personne 1 Personne 2 Personne 3 Personne 4

Entrée :

-Salade gourmande (gésiers confits et pommes rissolées)				
-Salade de chèvre chaud et lardons				

Plat : accompagné de gratin dauphinois et haricots verts

-Rôti de bœuf				
-Cuisse de canard aux champignons				

Dessert :

-Tourte pommes et pruneaux				
-Trio gourmand (pana cotta, brownie et tarte aux pommes)				

Montant du règlement à effectuer pour ceux qui restent au repas :

Prix du repas 25,00 € x _____ personnes = _____ Euros** à régler par chèque* ou par virement *

* Barrer la mention inutile

**J'adresse mon règlement : par chèque (1) ou par virement bancaire (2)

(1) Ordre : ANPEI EM - Adresse : Christian BONNIER - 5, l'Olivette - 11 800 Marseillette

(2) Virement : Crédit Agricole du Languedoc - 181, avenue Victor Hugo - 34400 LUNEL

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1649 6849 473

BIC : AGRIFRPP835

Référence à préciser sur votre virement : Automne EM 2022 + « votre nom » + N° d'adhérent

Attention : Un virement doit être impérativement accompagné du coupon réponse dûment complété à retourner par mail à anpei.presidente@gmail.com ou à christianbonnier@gmail.com ou par courrier à Christian BONNIER - 5, l'Olivette - 11 800 Marseillette